

CAP agricole "Métiers de l'Agriculture" Productions Animales et Grandes Cultures



Durée : 2 ans

- 24 semaines en centre de formation
- 56 semaines en entreprise

Objectifs

- **Vivre l'alternance** : associer la pratique du stage à la théorie
- **Comprendre** le fonctionnement et l'organisation d'un système d'exploitation et d'un atelier de production animale
- **Appréhender** l'organisation et la physiologie des animaux
- **Comprendre et exécuter** la mise en oeuvre d'un atelier de production en tenant compte de son environnement
- **Se construire** dans son projet personnel et professionnel
- **Obtenir** une première qualification professionnelle
- **Accéder** aux formations supérieures

Contenu

- **Un enseignement général** : Expression Française, anglais, histoire-géographie, mathématiques, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive.
- **Un enseignement économique et scientifique** : Techniques économiques, sciences économiques et sociales, biologie, sciences physiques.
- **Un enseignement technique et professionnel** : Zootechnie, phytotechnie, agronomie, sciences et techniques professionnelles, sciences et techniques des agroéquipements.
 - **Module professionnel** : « Ruminants » (bovins, caprins, ovins – lait, viande).
 - **Module d'Initiative Professionnelle** : « Grandes Cultures ».

Statut

- Scolaire en formation par alternance
- Possibilité de bénéficier de bourses et aides du Ministère de l'Agriculture, du Conseil Régional

Admission

- Garçons ou filles
- Après une classe de 3^{ème} générale, 3^{ème} de l'enseignement agricole, 3^{ème} SEGPA, CAP

Examen

Diplôme d'Etat (délivré par le Ministère de l'Agriculture) obtenu :

- 80 % en contrôle continu au cours des 2 années de formation
- 20 % en 1 épreuve terminale à l'examen final : pratique orale d'approfondissement professionnel

Vers quels métiers ?

Dans les secteurs :

- Chef d'élevage
- Technicien agricole
- Agent de coopérative
- Salarié CUMA (Coopérative Utilisation Matériel Agricole)
- Salarié agricole

Un tremplin pour

- Technicien Agricole
- Bac Professionnel
- Certificat de Spécialisation